

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 10739 Numéro SIREN : 903 961 845 Nom ou dénomination : A.T.F

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt 10730



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a
payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d
	e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	f
	g
	h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis	Total (a à h)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés: * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
	2	3	4	5	6	7	8	
1 NGAN TRUONG TRAN Président	2500	2022						
45 BD Lefèvre 91500 AULNAY SOUS BOIS NATACHA TRAN Directeur Général	2500	2022						
45 BD Lefèvre 91500 AULNAY SOUS BOIS								

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME D'EXEMPTION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS ATF
Adresse 45 Boulevard Lefevre 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

du 01/10/2021
au 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022... (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2022... ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire <u>DOAN THUONG TRAN</u>		A AULNAY-SOUS-BOIS le <u>01/10/2023</u>	
		Signature	

Tous montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Désignation de l'entreprise <u>SAS ATF</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>45 Boulevard Lefevre 93600 AULNAY SOUS BOIS</u>																									
SIRET		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>9</td><td>0</td><td>3</td><td>3</td><td>6</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td> </tr> </table>										9	0	3	3	6	1	8	4	5	0	0	0	1	8
9	0	3	3	6	1	8	4	5	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				15		Durée de l'exercice précédent *				11															

								Exercice N clos le 31/12/2022			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012					
		Autres *		014		016					
	Immobilisations corporelles *			028		030					
	Immobilisations financières * (1)			040		042					
	Total I (5)			044		048					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070					
		Autres * (3)		072	109	074			109		
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	4 631	086			4 631		
	Charges constatées d'avance *			092		094					
Total II			096	4 740	098			4 740			
Total général (I + II)			110	4 740	112			4 740			

PASSIF								Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120		5 000	
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126			
	Réserves réglementées *							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131		132		
	Report à nouveau							134			
	Résultat de l'exercice							136		(953)	
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142		4 047	
Provisions pour risques et charges							Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169	694	172	694	
	Produits constatés d'avance							174			
Total III							176		694		
Total général (I + II + III)							180		4 740		

RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS ATF		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice clos le	
						31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	{	Biens	215		214	
			Services *	217		218	
			dont export et livraisons intracommunautaires				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	719
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	234
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 580)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	953	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(953)	
Produits financiers (III)			280		294		
Charges financières (V)					296		
Produits exceptionnels (IV)					298		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(953)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	953
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			308			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			309			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					317	
	Entreprises nouvelles (cf. septies)	380		ZFU (cf. octies A)	387		312
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. septies)	381		IEI (cf. septies A)	389		
	ZRD (cf. septies)	387		ZRR (cf. quinquies)	388		
	Régimes d'emploi à redynamiser (art. 34 bis septies)	391					
	ZFANG (cf. quinquies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bonnes œuvres (données - BFD art. 114 septies)	342		Zonage économique prioritaire (ZEP) (cf. septies)	343		
	Dont : (cf. page 10 de la notice 2033-NOT-SD)						
	Dont : (cf. page 10 de la notice 2033-NOT-SD)						
	Dont : (cf. page 10 de la notice 2033-NOT-SD)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPLÉMENTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		
Bénéfices col. 1, Déficit col. 2					354		
Dont : (cf. page 10 de la notice 2033-NOT-SD)					355		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPLÉMENTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					356		
Bénéfices col. 1, Déficit col. 2					357		

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>SAS ATF</u>										Neant ☒ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		494		496													
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		0,9 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées, vendues, de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Numéro des biens	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins values																
					Court terme *	Long terme															
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	570	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598	600	602								
Plus values taxable à l'IR (5)			570		Reste à valoir (5)	584	590	596	602												
TOTAL					590	596	602	608	614	620	626	632	638								

* : Valeur d'actif : valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (art. 502 septies A bis du Code général des impôts).

1 : Les biens cédés, vendus, de poste à poste, mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle (art. 502 septies A bis du Code général des impôts).

Formulaire obligatoire (article 362 septies
A bis du code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS ATF										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2						
Terrains	710		715		3						
Constructions	720		725		4						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6						
Matériel de transport	750		755		7						
Autres immobilisations corporelles	760		765		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
TOTAL	770		775								
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (D)				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)				982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				990		953					
Total des déficits restant à reporter				970		953					
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 151 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										323	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										375	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										309	
Aides personnelles avant d'avoir droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 248 bis du CGI pour l'entreprise détentrice										308	
Montant des amortissements non déductibles (amortissements exceptionnels) (L'entreprise impute ces amortissements dans le cadre de l'article 217 du CGI)										31	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise: SAS ATF

Néant ☒ *

Exercice ouvert le: 01/10/2021 et clos le: 31/12/2022

Données en nombre de mois 1 5

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
-----------------------------	-------------------------------	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
--	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106. le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

A.T.F.

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros

Siège social : 45 Boulevard Lefevre - 93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS BOBIGNYN° 903 961 845

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt trois et le trente juin, à dix heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale sur convocation du président.

Sont présents ou représentés:

Mme OBAVAMIAN Natacha, épouse TRAN, ci 2 500 actions

- Mr TRAN T O A N T R U O N G ci 2 500 actions

Total des actions présentes " 5 000 " actions sur les 5 000 actions composant le capital social.

Mr TRAN TOAN TRUONG préside la séance en qualité de Président associé.

L e Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- les récépissés des lettres recommandées de convocation;
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de 15 jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2022
- Affectation du résultat
- Conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Questions diverses
- Pouvoirs à donner

J. O T. T. F

Puis, lecture est donnée du rapport du président. Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux VOIX les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022:.

- 953.00 Euros au compte REPORT A NOUVEAU

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En rémunération de ses fonctions, la Présidente n'a perçu aucune rémunération au titre de cet exercice. Elle sera fixée lors d'une prochaine délibération des associés.

elle a droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et déplacement sur justificatif.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

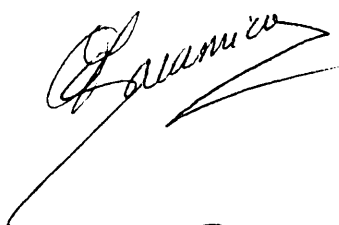
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N.0 T.T.T

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés

Natasha O'Baumian.



Toan Truong TRAN



A.T.F.

Société par actions simplifiée

au capital de 5 000 euros

Siège social : 45 Boulevard Lefevre - 93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS BOBIGNYN° 903 961 845

Rapport du Président

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels du dit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

SITUATION PASSIVE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2022.

Au cours de ce premier exercice social , nous n'avons réalisé aucun chiffre d'affaire.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 953.00 €uros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, amortissements et provisions pour clients douteux, notre résultat se solde par une perte comptable de 953.00 €uros .

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de leur gestion à votre Président.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice écoulé font ressortir une perte comptable de 953.00 €uros. Nous vous proposons d'affecter la perte de la manière suivante:

- 953.00 €UROS AU COMPTE « REPORT A NOUVEAU »

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de la gestion à votre Président pour l'exercice écoulé.

Paris, le 10 juin 2023.

Le Président

